



FONDS INTERNATIONAL  
D'INDEMNISATION POUR  
LES DOMMAGES DUS  
A LA POLLUTION PAR  
LES HYDROCARBURES

COMITE EXECUTIF  
20ème session  
Point 1 de l'ordre du jour

FUND/EXC.20/1  
1er juillet 1988  
Original: ANGLAIS

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE DE LA  
VINGTIEME SESSION DU COMITE EXECUTIF

qui se tiendra au Siège de l'Organisation maritime  
internationale, 4 Albert Embankment, Londres SE1,  
du lundi 17 octobre 1988 à 14h30  
au mardi 18 octobre 1988

Ouverture de la session

1 Adoption de l'ordre du jour

2 Examen des pouvoirs des représentants

En application de l'article 10 du Règlement intérieur du Comité exécutif,  
l'Administrateur fera rapport au Comité exécutif sur les pouvoirs reçus  
des représentants des membres.

3 Renseignements sur les demandes d'indemnisation et approbation de leur  
règlement

L'Administrateur fera part au Comité exécutif des derniers développements  
concernant les événements et tout règlement qu'il aurait pu autoriser.  
Des précisions sur l'événement mettant en cause le TANIO seront diffusées  
dans le document FUND/EXC.20/2 et des informations relatives à  
l'événement mettant en cause le PATMOS dans le document FUND/EXC.20/3.  
Des renseignements sur d'autres événements seront fournis dans le  
document FUND/EXC.20/4.

4 Evaluation de l'expérience tirée du sinistre du TANIO

Le Comité exécutif voudra peut-être réexaminer les divers facteurs du  
sinistre du TANIO. A cette fin, l'Administrateur soumettra un document  
sur certains aspects du sinistre (FUND/EXC.20/5).

5      Date de la prochaine session

Comme il l'a fait au cours des années précédentes, le Comité exécutif voudra peut-être tenir sa 21ème session à l'issue de la 11ème session de l'Assemblée qui se tiendra du 19 au 21 octobre 1988, afin d'élire son président et d'examiner d'autres questions qui pourraient éventuellement se poser.

6      Divers

Le Comité exécutif sera invité à examiner toutes autres questions que pourraient proposer les membres ou l'Administrateur.

7      Adoption du rapport à l'Assemblée

Le Comité exécutif sera invité à adopter un rapport, qui sera soumis à l'Assemblée, sur les travaux de sa 20ème session.

---